



## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Autres questions financières  
et questions générales****d) Dispositions financières concernant  
un examen tripartite du contrôle  
et de l'évaluation de la coopération  
technique en 2000-01**

1. Lors de sa présente session (mars 2000), le Conseil d'administration sera saisi d'une proposition de sa Commission de la coopération technique visant à effectuer un examen des activités de terrain pendant l'actuelle période biennale. L'examen se composerait de deux examens sur place chaque année de la période biennale 2000-01, qui seraient entrepris en liaison avec une réunion régionale ou autre. Chaque examen serait effectué par trois membres du Conseil d'administration, à savoir un membre par groupe et de la région considérée. Les rapports des quatre examens feraient l'objet d'un examen de synthèse lors d'une réunion de deux jours des membres des quatre équipes chargées de l'examen qui aurait lieu à Genève juste avant la 282<sup>e</sup> session (novembre 2001) du Conseil d'administration.
2. Aucun crédit n'est inscrit pour cet examen dans le programme et budget pour 2000-01, et si le Conseil d'administration décidait qu'il soit effectué des dispositions financières devraient être prises.
3. Sur la base des informations fournies, on estime que le coût de cet examen serait de l'ordre de 54 000 dollars E.-U. Ce coût serait financé par des économies réalisées dans la partie I du budget.
4. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration que, s'il approuve la proposition soumise par la Commission de la coopération technique, le coût de l'examen pendant la période biennale 2000-01, estimé à 54 000 dollars E.-U., soit financé par des économies réalisées dans la partie I du budget.*

Genève, le 23 mars 2000.

*Point appelant une décision:*     paragraphe 4.